

**Commune de SORT EN CHALOSSE**  
**Compte rendu de séance du 23 octobre 2024**

Membres du Conseil Municipal : 15		En exercice : 15			
Présents : 13		Excusés : 2/ Abs : 0			
Date de la convocation : 18 juillet 2024					
P = présent, E = excusé, A = absent					
Pascal Bernadet	P	Claudine Bergue	E	Anne Marie Henry Martin	P
Sabine Labarbe	P	Christophe Camot	P	Hélène Hincelin	P
Christian Pierre	P	Jérôme Danhil	P	Nicolas Laurède	P
Vincent Marquet	P	Didier Descarpentries	P	Marie-Josée Lubet	P
Frédéric Antonini	P	Jean-Michel Dupouy	E	Graziella Pouysegu	P

**Secrétaire de séance** : Christian Pierre.

Le compte-rendu de séance précédent est lu et approuvé à l'unanimité.

**Décision modificative de l'article 617 : 5000.00 pour l'article 66111 : 5000.00 :**

Monsieur le maire explique au conseil municipal qu'il faut abonder le compte 66111 ; intérêts à échéance, faute de provisions suffisantes, dû aux intérêts de l'emprunt de l'assainissement collectif du syndicat des Eschourdes indexé sur le taux du livret A, comme suit :

FONCTIONNEMENT			
Dépenses		Recettes	
Article (Chap.) - Opération	Montant	Article (Chap.) - Opération	Montant
617 (011) : Etudes et recherches	-2 500,00		
66111 (66) : Intérêts réglés à l'échéance	2 500,00		
	<b>0,00</b>		
<b>Total Dépenses</b>	<b>0,00</b>	<b>Total Recettes</b>	

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte la décision modificative.

**Forêt :**

Monsieur le maire explique au conseil municipal le programme de l'ONF des coupes pour l'année 2025.

Une coupe d'éclaircissage des parcelles 3 et 4 est programmée. Compte tenu de l'accès difficile à ces parcelles et de la difficulté à trouver des bucherons, la commission propose de ne pas vendre en bois façonné mais en bois sur pied. Cette décision entraîne qu'il n'y aura plus de vente de bois de chauffage pour les particuliers. (affouage)

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte le programme de coupes pour 2025.

**Gestion des logements communaux**

Monsieur le maire explique au conseil municipal que les collectivités peuvent, après avis du comptable public, par convention écrite, confier à un organisme privé ou public l'encaissement du revenu tiré des immeubles leur appartenant et confiés en gérance.

Il explique qu'il a consulté Soliha, déjà en charge des logements à la Maison Coudane, et l'agence Pontonx Immobilier :

Soliha : Gestion 8 % du loyer, garantie Visale à la charge du locataire. Pas de proposition faite pour les frais de rentrée du locataire.

Pontonx immobilier : Gestion 7 % du loyer. Garantie loyer impayé : 2.3% et recherche de locataire, bail et état des lieux pour 510 €.

Il explique que les contacts avec Soliha sont très compliqués, voire inexistant.

## **Commune de SORT EN CHALOSSE**

### **Compte rendu de séance du 23 octobre 2024**

Monsieur le maire propose de conventionner avec l'agence de Pontonx immobilier pour le nouveau logement.

Le conseil municipal ne souhaite pas souscrire à l'assurance loyer impayé, estimant que la perception a le pouvoir de recouvrir aux indus.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à 12 voix Pour et 1 abstention, décide de confier la gestion de la location du logement à l'agence Pontonx Immobilier.

#### **Montant du loyer du logement communal.**

Monsieur le maire explique au conseil municipal qu'il convient de définir le loyer du logement communal, situé 163 Impasse Arriou du Bruca.

S'agissant d'une maison individuelle, de construction neuve, de plain-pied, de type T4, surface habitable de 97.46 m<sup>2</sup>, comprenant 1 séjour cuisine, 1 dégagement, 3 chambres, 1 SDE, 1 WC. Annexes : 1 garage et terrasse : 36.62 m<sup>2</sup>. Mode de chauffage : pompe à chaleur. Il propose de fixer le montant à 950 € par mois. Il propose d'y inclure une provision pour charge à hauteur de 30 € par mois.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, 9 voix Pour et 4 voix Contre, accepte le montant du loyer comme défini.

#### **Changement de mandat de gestion.**

Monsieur le maire propose au conseil municipal de confier la gestion des logements de la Maison Coudane, situés Place de la Mairie, à Sort en Chalosse, à l'agence Pontonx Immobilier, située à Pontonx sur Adour. La commune confierait ainsi les locations de ses biens à une seule agence.

Il souhaite mettre fin au mandat de gestion à SOLIHA. La résiliation se fera à la date d'échéance des mandats de gestion.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à 11 voix Pour et 2 abstentions, accepte de confier la gestion locative des biens de la commune à l'agence Pontonx Immobilier.

#### **Création de poste :**

Monsieur le maire explique au conseil municipal que Madame Evelyne Danhil a fait valoir ses droits à la retraite au 31 décembre 2024. Il convient de prévoir la création d'un emploi permanent à temps non complet d'adjoint technique, catégorie hiérarchique C, à 22h par semaine, pour assurer les fonctions d'agent polyvalent à compter du 09 décembre 2024.

L'agent recruté sera chargé d'assurer les fonctions suivantes : encadrement, animation et surveillance des enfants pendant les temps périscolaires, entretien des locaux communaux, accueil et entretien du gîte communal.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, accepte de créer le poste.

#### **SYDEC : Prestation de service Energie.**

Considérant l'enjeu que représente aujourd'hui la lutte contre le réchauffement climatique et la nécessité de diminuer le coût énergétique, la maîtrise de la consommation de l'énergie et le développement des énergies renouvelables sont devenus une préoccupation majeure pour toutes les collectivités.

Le SYDEC propose une mission de conseil et d'accompagnement concernant la mise en place d'une centrale photovoltaïque sur le toit de la future mairie.

Monsieur le maire présente au conseil municipal les objectifs de la présente étude :

- Evaluer l'intérêt de la mise en place d'une centrale photovoltaïque en autoconsommation individuelle (ACI) avec partage du surplus en ACC (autoconsommation individuelle et collective : revente du surplus).
- Envisager les suites à donner à cette réflexion.

## **Commune de SORT EN CHALOSSE**

### **Compte rendu de séance du 23 octobre 2024**

Monsieur le maire présente au conseil municipal la convention de mise à disposition de prestations de services énergies avec la commune de Sort en Chalosse, adhérente du SYDEC

Monsieur le maire explique au conseil municipal que la présente convention a pour objet de définir les conditions et les modalités selon lesquelles la collectivité va bénéficier des prestations en matière d'efficacité énergétique et d'énergies renouvelables que le SYDEC peut lui apporter.

Le SYDEC propose cette prestation à 1500 €.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte la convention de mission et d'accompagnement du SYDEC

#### **Divers :**

**Prévoyance :** A compter du 01 Janvier 2025, les agents seront couverts par la prévoyance : Territoria Mutuelle au taux de 2.25 %. Les agents sont obligés de dénoncer leurs contrats avant le 31 Octobre.

#### **Rapport des commissions :**

##### **Bâtiments :**

Monsieur Christian Pierre explique au conseil municipal :

**Salle polyvalente :** bandeaux abimés et à remplacer. Les façades bois ainsi que tous les bandeaux sont à repeindre.

Suite à des infiltrations à répétition, la commission a contacté l'entreprise Attila pour un nettoyage du toit et réparation des faitages.

Devis proposé : démoussage : 3471 € HT et repiquage des tuiles : 1528 € HT

**Salle des associations :** Bandeaux et bois apparents à repeindre.

**Ecole maternelle :** Il manque des bouts de zinc sur les bandeaux ce qui a entraîné la détérioration des lambris.

**Eglise :** Zinc côté place des courses ainsi que bandeaux à changer.

**Restaurant scolaire :** Carreaux à changer sur la terrasse.

##### **Voirie**

Les fossés ont été nettoyés. Un fossé a été créé au Chemin de l'allée. La commission doit se déplacer pour aller voir certains bornages.

##### **Aménagement bourg**

Le Syndicat des Bassins du Luy propose de planter des arbres et arbustes rustiques le long du Luy sur les parcelles que la mairie est en train d'acquérir. Cette plantation sera financée à 100 % et entretenue pendant 3 ans par le syndicat à condition que cet endroit serve de réserve pour les espèces protégées.

##### **Sietom**

A compter du 01/01/2029, la TEOMI sera mise en place, cette taxe sera basée sur le volume et le tri des déchets.

##### **Commission Patrimoine :**

Monsieur Vincent Marquet propose à la commission de se réunir afin de réfléchir à l'intégration de la porte du four de la maison Lacaze dans le projet de la nouvelle mairie.

##### **Village fleuri :**

# **Commune de SORT EN CHALOSSE**

## **Compte rendu de séance du 23 octobre 2024**

Madame Marie Josée Lubet expose au conseil municipal que le responsable Espaces verts du conseil départemental est venu sur notre commune pour donner des conseils en aménagement et entretien :

- Au niveau de l'église, par exemple, pose de claustras en bois pour dissimuler les poubelles
- Les pins parasols de la Place des Courses n'ayant pas d'avenir, il propose de les remplacer par des tilleuls.

La question de la participation au label « Village fleuri » a été posée. Il est proposé d'y réfléchir

### **Ecole**

Madame Sabine Labarbe résume au conseil municipal le dernier conseil d'école du 17 Octobre. Les effectifs pour la rentrée 2024-2025 sont de 74 élèves contre 76 élèves en 2023-2024. La directrice estime à 76 élèves la prochaine rentrée.

Un projet de musique, animé par le centre des musicaux ruraux et intervenant 1 fois par semaine sur 18 semaines a été proposé pour un coût de 4474 €. L'APE financerait à hauteur de 2474 € et la coopérative pour 1000 €. Il resterait à la charge des deux communes du RPI : 1000 €.

La communauté des communes Terres de Chalosse projette de passer à la semaine de 4 jours d'école ; compte tenu qu'il n'y a plus d'aide pour financer les TAP. Il reste à organiser l'accueil des enfants le mercredi.

### **Subventions**

Monsieur le maire fait part des montants des subventions accordées à la commune :

- DETR : 176 171 € pour le financement de la construction de la nouvelle mairie.  
Soit un taux de subvention de 29.33 %, pour un coût prévisionnel de 659 613 € HT.
- Fonds Vert : 19 941 € pour les travaux liés à la rénovation énergétiques des bâtiments communaux.  
Soit un taux de subvention de 30 %, pour un cout prévisionnel de 66 470 € HT.

### **Divers :**

La cérémonie des vœux aura lieu le samedi 11 Janvier à 18h30 au restaurant scolaire et le repas des Aînés le Dimanche 19 Janvier à la salle polyvalente.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 heures.